

gouvernements régionaux et fédéral et de l'absence de tout mécanisme qui garantirait aux investisseurs étrangers une participation aux appels d'offres importants concernant des gisements minéraux.

Au cours de l'année qui vient de se terminer, le gouvernement russe a adopté de nouvelles lois dans les domaines de la fiscalité et des procédures douanières, procédé à une réforme juridique et amélioré la législation sur les faillites d'entreprises et les sociétés par actions à responsabilité limitée. Ces mesures sont encourageantes. De même, l'inscription des entreprises et les exigences en matière de licences et de vérification ont été simplifiées, et un nouveau code non contraignant de gouvernement des entreprises a été adopté en 2002.

L'APIE signé entre le Canada et l'ex-Union soviétique en 1989 accorde aux investisseurs canadiens une protection plus restreinte que les accords d'investissement récents comme l'ALENA. Les négociations entourant le renforcement de l'APIE Canada-Russie ont été suspendues en attendant la concrétisation de l'accession de la Russie à l'OMC.

Ukraine

Aperçu

Les exportations canadiennes en Ukraine se sont élevées à 27 millions de dollars en 2002, ce qui s'accorde aux données de 1999 et de 2000. La hausse des exportations touche une vaste gamme de produits concentrés dans les produits manufacturés. Cette hausse est attribuable à la croissance de l'économie ukrainienne. Le marché canadien des exportations en Ukraine est constitué de produits uniques, à valeur ajoutée et d'une haute technicité, le plus souvent dans les secteurs de l'énergie, de la construction, de l'agriculture et de l'agroalimentaire. D'importantes réformes agraires ont également stimulé l'investissement dans le secteur agricole de l'Ukraine, ce qui a entraîné une augmentation des exportations canadiennes de machinerie et de bétail.

Les importations de produits ukrainiens par le Canada continuent d'être concentrées dans les produits de l'acier, ce qui expose les importations à une certaine volatilité qui est cependant compensée par le renforcement des importations de textiles et de vêtements observé au cours des trois dernières années. De plus, en 2001, le Canada

a importé pour la toute première fois du métal et de l'avoine de l'Ukraine, résultat des réformes agraires mentionnées précédemment, ce qui a stimulé l'investissement et la production.

Le commerce bilatéral entre le Canada et l'Ukraine a atteint un sommet de 148 millions de dollars en 2000, principalement en raison du volume important des importations d'acier en provenance de l'Ukraine, avant de tomber à 81 millions de dollars en 2001, pour faire un bond en 2002 jusqu'à 112 millions de dollars. Les résultats du premier semestre de 2002 montrent une certaine stabilisation sur ce plan ainsi qu'une diversification des produits et une dépendance moindre aux importations d'acier.

Le Canada se place parmi les 15 premiers investisseurs étrangers en Ukraine, avec un investissement total de près de 80 millions de dollars, surtout dans les secteurs de l'énergie et de la fabrication de verre. Le Canada a conclu un accord sur la protection des investissements étrangers avec l'Ukraine.

Le gouvernement du Canada s'emploie à améliorer l'accès au marché ukrainien et à accroître le commerce et l'investissement bilatéral à la faveur des négociations sur l'accession à l'OMC et des travaux de la Commission économique intergouvernementale Canada-Ukraine (CEICU). Établie en 1996, la CEICU a pour mandat de définir les possibilités et de résoudre les irritants et les obstacles en matière de commerce et d'investissement des entreprises canadiennes et ukrainiennes. Le ministre du Commerce international du Canada, M. Pierre Pettigrew, a coprésidé la quatrième réunion de la CEICU au mois d'octobre 2001, à Ottawa. Le grand nombre d'entreprises canadiennes qui ont participé à la réunion témoigne de l'intérêt croissant envers le marché ukrainien, bien que les discussions aient porté principalement sur l'élimination des obstacles au commerce qui subsistent, y compris le caractère exécutoire des décisions judiciaires, un nouveau code foncier, l'abolition des taxes à l'exportation et la création d'un processus pour faciliter le règlement des différends commerciaux.

Accession à l'OMC

En 1993, l'Ukraine a demandé à accéder à l'OMC. Depuis, le Canada a souligné la nécessité, pour l'Ukraine, de rendre l'accès à son marché — pour les exportations canadiennes de biens et de services — plus ouvert, plus sûr et non discriminatoire. En 2000, les membres de l'OMC ont choisi